

Petrum et Paulum, et omnes sanctos (et te, pater), orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et, dimissis peccatis nostris, perducatur nos ad vitam æternam. Amen.

Indulgentiam, absolutiorem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints (et vous, mon père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, et que, nous ayant pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

Acte d'Adoration.

MON Dieu, je vous adore et vous reconnais pour mon Créateur, mon souverain Seigneur, et pour le maître absolu de toutes choses.

Acte de Foi. (a)

MON Dieu, je crois fermement tout ce que la sainte Église catholique croit et enseigne, parce que c'est vous qui l'avez dit, et que vous êtes la vérité même.

Acte d'Espérance.

MON Dieu, appuyé sur vos promesses et sur les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, j'espère avec une ferme confiance que vous me ferez la grâce d'observer vos commandements en ce monde, et d'obtenir par ce moyen la vie éternelle.

Acte d'Amour ou de Charité.

MON Dieu, qui êtes digne de tout amour, à cause de vos perfections infinies, je vous aime de tout mon cœur, et j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

(a) Indulgence de sept ans et sept quarantaines chaque fois qu'on récite les actes de FOI, d'ESPÉRANCE et de CHARITÉ et plénière une fois par mois si on les a récités pendant le mois, aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife. (Benoît XIV. 1766.)